

Congrès AFSP 2009

Section thématique 37

Partis politiques et mouvements sociaux à la croisée des approches : interdépendances, transformations et traits communs

Axe 3

Alexandre Lambelet (Université de Lausanne)

alexandre.lambelet@unil.ch

Continuités et discontinuités des formes d'engagement dans les carrières militantes: jalons pour une compréhension du militantisme « retraité »

Introduction : partis, mouvements sociaux et « âge social » du militantisme

La littérature sur les partis politiques et celle sur les mouvements sociaux participent bien souvent de champs de recherche spécifiques. Ces différents champs de recherche répondraient à une réalité sociale, à savoir la différenciation croissante entre un « champ militant » et un « champ partisan », du fait de la déconsidération de la recherche du pouvoir légitime et donc de la distanciation des liens entre associations et partis politiques (Ion, 1997 ; Péchu, 2001 ; pour un débat sur cette question : Mathieu, 2007). A l'inverse, sur la base d'un questionnement plus organisationnel, d'autres auteurs tentent de remettre en cause ce postulat d'une différence essentielle entre ces formes de groupements, insistant tant sur les continuités organisationnelles, structurelles ou historiques. Partis et associations ne se distinguent que par des degrés de formalisation ou de bureaucratisation différents (Friedberg, 1992), ils sont le lieu d'identiques – et contradictoires – tensions entre le besoin de voir adhérer des membres et une recherche d'influence sur les autorités (Schmitter et Streeck, 1999 ; Grossman et Saurugger, 2006) et nombre de partis ont été originellement des mouvements sociaux ou des groupes d'intérêt (Jost, 1986 ; Offerlé, 2006). Il subsiste dès lors qu'une approche cloisonnée de ces différents « objets » empêche une pleine compréhension de la manière dont les organisations de mouvement social et les partis politiques peuvent se nourrir mutuellement et collaborer à la mise à l'agenda de problèmes publics. Plus spécifiquement, elle occulte l'expérience vécue par les acteurs sociaux qui, bien souvent, participent, synchroniquement ou diachroniquement, à ces différentes modalités de l'action politique.

Une interrogation du militantisme « retraité » nous semble alors intéressante en ce qu'elle permet de penser les passages entre ces différents lieux de militantisme mais aussi leur articulation au regard d'une inscription particulière des individus dans leur parcours de vie. Les « retraités »¹ s'engagent en effet dans des organisations de défense de leurs intérêts le plus souvent à la suite d'autres engagements, dans des mouvements sociaux, des partis politiques ou des syndicats et il apparaît dès lors heuristiquement intéressant de discuter les rôles et places prises par ces militants tant dans les partis que dans les organisations de mouvement social en rapport à une division du travail militant ou à des ségrégations liées à l'âge.

¹ Nous utilisons, dans ce texte, le terme de « retraité » plutôt que ceux de « personne âgée » ou de « senior », quand bien même les groupements dont nous parlons peuvent dire regrouper des vétérans, des seniors (c'est le terme le plus couramment usité dans les dénominations germanophones) ou des aînés. Derrière ces terminologies se lit le contexte de création de ces organisations, mais aussi leurs visées et le public qu'elles entendent rassembler. Nous préférons le terme de « retraité » en ce qu'il renvoie directement à la police des âges, c'est-à-dire à cette institution ou à ce contrat social qui veut que les individus, ayant atteint l'âge de 65 ans pour les hommes et de 64 ans pour les femmes, bénéficient aujourd'hui en Suisse d'une rente en contrepartie de leur sortie du marché du travail. Le terme de retraité met ainsi en évidence, par-delà les effets d'âge, la position particulière de ces individus dans l'espace social.

Etudier la division du travail militant par rapport à l'âge ou au statut de retraité, c'est interroger comment les rapports de domination liés à l'âge pèsent sur l'âgencement de la lutte au sein d'un mouvement social. Il s'agit de postuler que les rapports d'âge (ou la position dans le parcours de vie) sont cruciaux pour comprendre pourquoi et comment « jeunes » et « vieux » s'organisent et participent aux mouvements sociaux. L'engagement retraité ne peut, en effet, être dissocié des rapports de force et de la « police des âges » (Percheron et Remond, 1991) qui structurent l'ensemble de la société. S'il ne s'agit pas de perdre de vue que cette question est indissociable de celle de l'« intersectionnalité » (Crenshaw, 1991) – qui désigne l'entrecroisement entre des systèmes de domination ou d'inégalités tels que ceux de race, de classe, d'orientation sexuelle ou de religion (les rapports inégalitaires n'existant pas dans un vide social mais étant, au contraire, concomitants à d'autres rapports de pouvoir, également construits socialement) – il s'agit néanmoins de réfléchir, par analogie à l'hétéronormativité mise au jour par les études genre, au possible « jeunisme » dont peut être parfois emprunt notre société et, par extension, les entreprises militantes, et de révéler la violence symbolique qui marque les rapports d'âge quand bien même ils peuvent être masqués sous une idéologie de la neutralité.

Lorsque l'on parle aujourd'hui de division du travail militant, c'est invariablement la question des rapports de genre dont il est question, que ce soit dans le militantisme ou dans la participation politique (*Gender & Society*, 1998 et 1999 ; Guionnet et Neveu, 2004 ; Cossy et Pannatier, 2005 ; Fillieule, 2008 ; Dunezat, 2008 ; Fillieule et Roux, 2009). La généalogie de ces travaux (Fillieule, 2008) montre un intérêt d'abord porté sur les mouvements sociaux de femmes de même que sur les femmes actives dans les luttes, de manière descriptive et dans une volonté de visibilisation de l'invisible puis, dans un deuxième temps, un déplacement sur la place des hommes et des femmes dans les mouvements de manière relationnelle. Les recherches se focalisent alors sur les rapports de domination (Kergoat, Imbert *et alii*, 1992 ; McAdam, 1992), l'idée étant que les groupes protestataires, les mouvements sociaux comme les syndicats « sont traversés des mêmes principes de classement que les sociétés dont ils sont issus, quand bien même ils cherchent à les transformer » (Fillieule, 2008). A l'inverse, les rapports d'âge ne sont à notre connaissance jamais étudiés et ne sont pas l'objet de questionnements spécifiques², sauf confondus avec les effets du (non-) renouvellement des générations militantes sur la transformation des organisations militantes ou partisans (Manheim, 1990 [1928] ; Gusfield, 1957 ; Péchu, 2001). Pourtant, ils sont souvent évoqués, parmi d'autres caractéristiques, comme potentiellement discriminants pour l'occupation de tels ou tels rôles. Si Gerth et Mills (1954 :164) soulignaient déjà que les prérequis explicites pour assumer des rôles dans des organisations peuvent être des critères d'âge, de sexe, de santé, ou qu'« on est toujours trop vieux ou trop jeune pour certains rôles » (Gerth et Mills, 1954 : 164-169), pour autant, cet intérêt pour l'âge reste, à notre connaissance, largement rituel.

Nous allons dès lors questionner, dans cette communication, les rapports entre partis politiques et mouvements sociaux au regard de l'âge des militants. Après 1) une discussion des difficultés d'une « militantisme retraité » qui sont le produit de la manière dont a été constituée cette catégorie de population et des rapports de domination liés à l'âge dans la société, et 2) un rappel des apports de l'analyse des carrières dans l'étude des motifs de l'engagement et des conversions militantes, nous montrerons combien 3) le militantisme dans les organisations de défense de retraités ne peut être compris indépendamment des rapports de domination liés à l'âge vécus dans d'autres engagements (partisan, associatif ou syndical), même si poursuivre son engagement dans des organisations de défense de retraités n'est pas que répétition. Ce nouvel engagement s'inscrit en effet, pour les individus, dans une réévaluation de la hiérarchie de leurs différents engagements, mais est aussi l'occasion de privilégier d'autres modes d'actions que ceux expérimentés dans les engagements précédant. Nous verrons alors 4) que ces réajustements renvoient pour partie à un autre rapport de domination, en l'occurrence homme-

² Pour ne prendre qu'un exemple de ce décalage entre ces questionnements, on peut ainsi voir que si le dernier *Oxford Handbook of Political Behaviour* (Dalton et Klingemann 2008) – qui peut être considéré comme une somme des questionnements les plus légitimes ou les plus actuels de la discipline – compte une entrée sur la question de l'engagement politique des femmes et du féminisme (chapitre 39 : « New Feminist Challenges to the Study of Political Engagement »), aucune entrée ne porte sur la participation politique des personnes âgées.

femme. Notre propos porte donc d'abord sur les formes possibles de militantisme avant et après le passage à la retraite, plus que sur une division du travail militant, sur la base de l'âge, au sein même des groupements de défense de retraités ; nous en donnerons néanmoins quelques éléments en guise de conclusion.

1) La place du militantisme retraité comme enjeu de lutte

Historiquement, la forme la plus commune (ou la plus attendue) d'organisation de retraités n'est pas le syndicat ou l'association revendicative, mais l'amicale (professionnelle ou syndicale) et le club de loisirs. C'est que la vieillesse, comme étape du « parcours de vie »³, est, plus qu'une réalité biologique⁴, le produit d'institutions sociales qui organisent les places et les rôles des individus dans le cadre d'un parcours institutionnellement construit et marginalise, pour une large part, les personnes âgées. Citoyenneté, armée, ou retraite, chacune de ces institutions promulgue des âges à partir desquels ou pour lesquels sont permis ou refusés l'accès à certains droits et obligations. Cette institutionnalisation est directement liée à la modernisation qu'ont connu les pays occidentaux ces derniers siècles, à l'importance accrue de l'âge chronologique dans la définition des étapes de l'existence (Caradec, 2001 :12). Cette normalisation autorise à – ou contraint – chaque individu à se projeter dans un avenir prévisible, puisqu'à la garantie d'une prise en charge des vieux jours du travailleur âgé répond l'obligation qui lui est faite de « laisser sa place » à l'âge de la retraite venu⁵. Le troisième âge est ainsi ce « moment capital où les générations les plus jeunes parviennent à contraindre les générations les plus âgées à se retirer des positions de pouvoir afin de les occuper à leur tour » (Lenoir, 1973 : xvii). La retraite s'est construite ainsi sur un échange ou sur un contrat intergénérationnel, où en contrepartie de rentes (ou pensions), des individus abandonnent les postes qu'ils ont jusque-là occupés. Ce contrat n'est pas sans incidence alors sur le possible engagement des retraités dans l'action politique dès lors que l'on s'accorde sur le fait qu'il y a un lien fort entre la possibilité d'une prise de parole et l'assignation historique dans la société, c'est-à-dire que « la place et le rôle assignés aux vieux dans la société déterminent leur espace de parole et d'action » (Argoud et Puijalon, 1999 : 19).

Le développement de l'Etat social a simultanément constitué un support ou une ressource pour l'affirmation positive de cette catégorie d'individus. L'inscription dans un système assurantiel autorise une prise de parole qu'interdisait le fait d'être « assisté », de même que l'allongement de vie en santé a transformé cette phase de vie jusque là « incertaine », en une phase de vie toujours plus longue et quasi assurée⁶. Si, pour Tilly (1986), l'émergence de la forme 'mouvement social' et du répertoire d'action qui

³ Cette notion, apparue dans les années 1980, désigne les modèles socioculturels qui organisent la trajectoire de la vie des individus dans une société précise. Kohli parle d'un « ensemble de règles qui ordonnent une dimension fondamentale de l'existence » : « Par 'institutionnalisation du parcours de vie', je désigne une unité contradictoire revêtant trois dimensions. La première est celle de la chronologie : il y a une normalisation (ou standardisation) du parcours de vie dans le sens de l'évolution d'une séquence chronologique, avec des étapes bien définies. La seconde est celle de la continuité : avec la création d'une vie prévisible et avec une mesure de sécurité (aussi au sens matériel). Le troisième concerne la biographie propre : il s'agit de la genèse d'un code de développement personnel, de croissance – code qui dit que la vie est un projet personnel, et qu'il faut décider soi-même » (Kohli 1986 et 1989). Voir aussi Elder (1995).

⁴ Le critère même sur lequel se basent les ségrégations entre classe d'âge (et donc sur lequel est défini socialement le groupe des personnes âgées), à savoir l'âge, est problématique : parle-t-on de l'âge chronologique (nombre d'années vécues), de l'âge biologique (phénomènes physiologiques), de l'âge fonctionnel (capacité d'accomplir certaines tâches), de l'âge psychologique (l'âge que l'on ressent) ou de l'âge sociologique (qui correspond au statut que partagent les personnes d'un même groupe d'âge)? Dans les sociétés modernes, la « police des âges » (à savoir la totalité des ségrégations liées à l'âge, comme le droit de vote, le recrutement militaire ou la retraite) est toute basée sur « l'âge chronologique ». Si ce critère semble le plus naturel et le plus transparent, il néglige complètement, comme le montre clairement Hoepflinger et Stuckelberger (1992), combien les processus du vieillissement sont multidimensionnels, et qu'il s'agit de situations complexes où interviennent des facteurs biologiques, psychologiques et sociaux.

⁵ On notera que cette normalisation du parcours de vie (ou la clarté des bornes qui le ponctuent) est aujourd'hui largement débattue. Voir Lalive d'Epinay (1996 :33).

⁶ Si, pour la Suisse, l'espérance de vie a augmenté de près de 30 ans entre le début du XX^{ème} et le début du XXI^{ème} siècle (elle passe de 46 ans pour les hommes et 49 ans pour les femmes en 1890 à 74 ans pour les hommes et 80 pour les femmes en 1990), l'âge de 65 ans correspond, au milieu du siècle, à l'espérance de vie moyenne en Europe et « la vieillesse commence

l'accompagne est indissociablement liée à l'émergence d'un espace public à partir de 1848 et de l'accès des citoyens aux droits politiques, on peut se demander si ce n'est pas l'instauration de l'Etat social, et le passage d'un système d'assistance à un système d'assurance, en Suisse en 1948, et l'institution d'un groupe social avec des droits reconnus qui marque les prémisses d'un discours des retraités. On verra ainsi les revendications des organisations de retraités évoluer tout au long de la seconde moitié du XX^{ème} siècle, passant de la seule demande d'un droit à une rente décente au développement d'une nouvelle rhétorique, autour des années 1980, concernant leur place dans la société et dans les processus de décision politique. Il y a donc une remise en cause du contrat intergénérationnel sur lequel se base l'Etat social tel qu'il a été fondé, remise en cause de la retraite (ou du 3^{ème} âge) comme moment capital où les personnes âgées, en contrepartie à l'obtention d'une rente vieillesse, doivent se retirer des positions de pouvoir au profit des plus jeunes.

Un détour par un questionnement sur la place des personnes âgées comme acteurs sociaux au sein des partis et les syndicats montre d'ailleurs que la constitution de groupes spécifiques dédiés à cette catégorie de la population apparaît fort tard en Suisse; à l'exception de l'Association des vieillards, invalides, veuves et orphelins (AVIVO) fondé en 1948 par le Parti du travail, au moment même de l'introduction de l'assurance-vieillesse et survivants, il faut attendre 1984 pour voir l'Union syndicale suisse créer un groupe spécifique de retraités au niveau national, et 1997 pour qu'un groupe des retraités soit constitué au sein du parti socialiste zurichois. De même, en France, c'est après mai-68 que la question de la syndicalisation systématique des retraités au sein de la CGT se pose et que s'affirme la nécessité d'un syndicalisme spécifique (Bucco, 2004 : 16 ; Jarry, 2005). L'absence antérieure de tels groupes spécifiques signifie-t-elle que jusqu'alors les retraités étaient considérés comme des membres « comme les autres » ? Etait-ce le refus d'y voir une problématique propre, potentiellement en concurrence avec les seules luttes socioprofessionnelles⁷ ? Plus largement, la mise en place de telles structures a-t-elle d'autre sens que celui de « faire du social »⁸ ? En tous les cas, que ce soit 1) les organisations de retraités en tant que telles, ou plus largement 2) les politiciens âgés, des indices d'une méfiance face à de tels engagements se trouvent sans cesse dans la presse. Le militantisme retraité « gêne ». On voit alors apparaître, en creux, tout un discours sur ce que devrait être la « juste cause » d'un militantisme retraité, c'est-à-dire sur la juste place des retraités, sur ce qu'ils devraient faire ou ce qui devrait les attirer. On assiste ainsi à un travail de nomination ou de délimitation de tâches qui leur sont considérées comme légitimes.

1) Ainsi, en Suisse, si les autorités fédérales ont décidé d'encourager la création et de subventionner un Conseil suisse des aînés, qui regroupe, par l'intermédiaire de deux organisations faïtières⁹, l'ensemble des organisations de défense de retraités, ces mêmes autorités assignent clairement un rôle à un tel Conseil. Comme le dit, en entretien, le principal interlocuteur de ce Conseil au sein des autorités fédérales, le but d'une telle organisation « n'est pas de prendre position sur les révisions de la loi sur l'assurance-vieillesse et survivants ou de l'assurance sur la prévoyance professionnelle », thématiques dévolues aux partis politiques ; au contraire, il doit être tout autre : « au Parlement, il y a moins de 10 personnes entre 60 et 70 ans ; donc les personnes âgées sont peu représentées. C'était important pour nous de leur donner une 'voix', pour que sur des questions d'éthique, de mort, d'euthanasie, de soins de longue durée, ils puissent

donc quand l'individu a dépassé sa durée moyenne de vie » (Lalive-d'Epinay, 1996 ; Despland, 2002 : 62). On notera qu'en France et à propos de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, les syndicats parlaient de la *loi pour les morts*, dans la mesure où « la probabilité d'atteindre 'les vieux jours', ceux qui délimitaient les règlements des régimes de retraite, le plus souvent entre 55 et 65 ans, était presque nulle. En effet, en 1908, soit deux ans avant l'adoption de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, à peine un quart des manœuvres âgés de 35 ans et le tiers des ouvriers qualifiés du secteur privé avaient une chance de vivre jusqu'à 65 ans » (Lenoir, 1979 : 60).

⁷ Viriot Durandal (2003 : 323) montre ainsi que, dans le contexte français et face aux revendications des organisations non-syndicales de retraités de participer aux activités du Conseil économique et social, « l'introduction d'un nouveau critère de représentation fondé sur le statut de retraité est directement combattue par certains syndicats au nom de la primauté de la représentation socioprofessionnelle ».

⁸ Comme le dit Lenoir (1984 : 82), « 'faire du social' est une sorte de marque de dévouement, de désintéressement, du sens du service public ».

⁹ A savoir : l'Association suisse des aînés (ASA) / Schweizerischer Verband für Seniorenfragen (SVS) et la Fédération des associations de retraités et d'entraide en Suisse (FARES) / Vereinigung aktiver Senioren- und Selbsthilfeorganisationen der Schweiz (VASOS).

nous donner leur avis ». La division du travail entre partis et associations apparaît ainsi très claire pour les autorités entre ces différents lieux du militantisme. De même, lorsque l'Association des vieillards, invalides, veuves et orphelins genevoise obtient, le 19 octobre 2008, neuf des huitantes sièges de « la Constituante » (à savoir l'assemblée chargée de réécrire la Constitution du canton, assemblée pour laquelle non seulement des partis mais également des associations ou des groupes d'intérêts ont concouru), elle sera caractérisée, par le président du parti libéral genevois, comme représentant « la partie la plus conservatrice de l'électorat de Genève »¹⁰ et donc peu légitime à participer au débat sur une nouvelle Constitution.

2) De la même manière, les politiciens qui restent longtemps au pouvoir sont également discrédités ; la vie politique à une durée attendue et la « longévité » devient vite objet de critiques ; ainsi Moritz Leuenberger, Conseiller fédéral depuis 1995 et souhaitant assumer une troisième année de présidence en 2011 (et donc assurer 16 ans de mandat), fait l'objet de critiques au sein même de son parti, le parti socialiste suisse¹¹. Christian Grobet, initiateur de la candidature de l'AVIVO genevoise pour la Constituante est aussi largement critiqué pour son omniprésence et son incapacité à laisser la place à d'autres¹² : ainsi, comme le lui écrira un de ses adversaires, « du pouvoir, vous en avez parcouru tous les étages, au nom d'idéaux toujours grandioses, par ailleurs changeants, mais au fond dans le seul but de ne plus devoir vous passer du doux parfum qu'il répand et dont vous vous êtes profondément enivrés. J'aurais souhaité que vous ayez de la grandeur (...) de laisser la Constituante libre de votre emprise ringarde »¹³.

D'ailleurs, les personnes âgées sont moins présentes que d'autres groupes d'âge dans les partis politiques et, plus encore, dans les exécutifs des communes.

Pourcentage moyen des groupes d'âges des membres dans les partis au niveau communal (pour l'ensemble des communes) (Geser, Ladner, Schaller, Ballmer-Cao, 1994 : 91)

	Tous les partis	Parti radical	Parti démocrate chrétien	Union démocratique du centre	Parti socialiste suisse	Les Verts
Moins de 30 ans	12	10	13	11	9	29
30-45 ans	43	42	39	42	47	52
45-60 ans	34	37	36	36	31	15
Plus de 60 ans	12	12	13	12	14	4
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Pourcentage moyen des groupes d'âges des membres d'exécutifs communaux par partis au niveau communal (pour l'ensemble des communes) (Geser, Ladner, Schaller, Ballmer-Cao, 1994 : 103)

	Tous les partis	Parti radical	Parti démocrate chrétien	Union démocratique du centre	Parti socialiste suisse
Moins de 30 ans	3	3	4	1	2
30-45 ans	51	51	52	50	52
45-60 ans	41	40	38	44	40
Plus de 60 ans	6	6	6	5	6
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Ces chiffres montrent alors une sous-représentation des moins de trente ans et des plus de soixante ans dans les exécutifs communaux tant par rapport à la population dans son ensemble, par rapport aux

¹⁰ *Le Temps*, lundi 20 octobre 2008.

¹¹ « le 'PS' a mal à ses conseillers fédéraux », *Le Temps*, vendredi 20 mars 2009.

¹² Christian Grobet est né en 1941. Il siège comme élu du Parti socialiste au Conseil municipal de Genève de 1967 à 1970 ainsi que comme député au Grand Conseil de 1969 à 1981. Élu au Conseil d'État en 1981, il y siège pendant douze ans à la tête du département des travaux publics. En 1993, il n'est plus présenté par le Parti socialiste en raison d'une règle interne sur la limitation du nombre de mandats. Il se présente alors comme candidat de l'Alliance de gauche et siège comme député de ce parti de 1993 à 2005. Sa liste n'obtient alors pas le quorum et il n'est pas réélu. En 2008, il est élu à l'assemblée constituante genevoise pour préparer une nouvelle constitution, sur la liste de l'AVIVO qui obtient 9 élus. http://fr.wikipedia.org/wiki/Christian_Grobet (consulté le 17 mai 2009)

¹³ un courrier de Andreas Auer, professeur de droit et « père de la Constituante » à Christian Grobet, membre de l'AVIVO genevoise, *Le Temps*, 21 août 2008.

membres inscrits dans les partis, que par rapport au poids électoral des personnes âgées. En effet, l'analyse de la participation aux élections fédérales montre que si en 1971 on observe chez les électeurs de plus de soixante ans une diminution progressive du taux de participation avec l'avancée en âge, une telle diminution n'est plus observable en 1999 et encore moins en 2007 puisque cette dernière année c'est la classe d'âge des huitantes ans et plus qui connaît le taux de participation le plus élevé (Lutz, 2008). Dit autrement, et si l'on prend non seulement les élections mais également les votations, en 2002, « les votants 'réguliers' – ceux qui tendent à prendre part à chaque scrutin fédéral – représentent environ 29% des ayant droit de la tranche d'âge des 18 à 39 ans mais deux fois plus (63%) parmi les personnes de plus de 65 ans » (Bertozzi, Bonoli et Gay-des-Combes, 2005 :111).

Bien sûr, participer activement à la vie d'un parti, postuler à des mandats électifs est peu comparable avec le seul fait de voter. De la même manière, comparer les chiffres du pourcentage moyen des groupes d'âge dans les partis ou les syndicats avec ceux des exécutifs est problématique, tant les manières de s'engager sont multiples. Prenant l'exemple de syndicalistes retraités, Unruh (1983) a montré combien l'engagement peut prendre de nouvelles significations avec l'âge, celui-ci ne se mesurant plus seulement en terme de nombres d'interactions, mais également en terme de perception. Cet auteur montre ainsi qu'un moindre investissement dans une organisation peut ne pas être perçu comme tel par l'individu, ce dernier pouvant se considérer comme participant de celle-ci même s'il n'y a plus de participation active. Certains mondes sociaux restent en effet très présents à travers leur remémoration ou à travers des journaux, comme pour des syndicalistes qui, bien qu'ayant arrêté toute activité syndicale, continuent à cotiser, restent abonnés au journal du syndicat et continuent à se voir comme syndicalistes. Si au moment de la retraite, du veuvage ou du décès d'un enfant, certains engagements prennent « objectivement » fin, un engagement subjectif, c'est-à-dire le sentiment d'une participation à certains mondes sociaux peut néanmoins être maintenu. Malgré cela, il subsiste que, structurellement, l'engagement retraité n'a pas la même valeur sociale que l'engagement de la population active. Ainsi, « le pouvoir n'est plus seulement exprimé par la déclinaison du nombre, en termes d'effectif d'une groupe social, d'un groupe d'âge (les plus de 60 ans), il est, en plus, rattaché à la position particulière d'une cohorte dans la structure économique et sociale et à sa capacité à participer à l'évolution des sociétés » (Viriot Durandal, 2003 :46).

2) Les continuités de l'engagement au prisme de l'analyse des carrières

Pour comprendre la possible articulation entre un militantisme partisan et un militantisme non-partisan et, plus largement, pour réfléchir à l'inscription des différentes formes d'engagement dans des parcours de vie, une analyse des « carrières militantes », c'est-à-dire une attention à la succession des postes successivement occupés, mais aussi aux motifs évoqués par les individus pour justifier de leurs engagements, de leurs désengagements et de leurs conversions, nous semble être une porte d'entrée tout à fait éclairante¹⁴. L'engagement militant est une activité sociale individuelle et dynamique et l'analyse des récits de vie permet en effet de mettre au jour « comment, à chaque étape de la biographie, les attitudes et comportements sont déterminés par les attitudes et comportements passés et conditionnent à leur tour le champ des possibles à venir, restituant ainsi les périodes d'engagement dans l'ensemble du cycle de vie » (Fillieule, 2001 : 201). Plus spécifiquement, cette approche permet d'appréhender chaque engagement au prisme des autres engagements, synchroniquement et diachroniquement, et, plus largement, au prisme des structures sociales qui les modèlent, les rendent enviables ou, au contraire, les délégitiment.

C'est que, comme l'a montré Gaxie (1977), c'est rarement l'attachement à une cause précise et unique qui permet d'expliquer l'adhésion d'individus à un parti, à un syndicat ou à un mouvement ; bien au contraire, il constate la faible maîtrise idéologique des électeurs en général et des adhérents des partis de

¹⁴ « Dans sa dimension objective, une carrière se compose d'une série de statuts et d'emplois clairement définis, de suites typiques de positions, de réalisations, de responsabilités et même d'aventures. Dans sa dimension subjective, une carrière est faite de changements dans la perspective selon laquelle la personne perçoit son existence comme une totalité et interprète la signification de ses diverses caractéristiques, ainsi que tout ce qui lui arrive » (Becker, 1985: 126).

masse en particulier. Si l'attachement à une cause est bien un facteur d'engagement, penser l'engagement à partir de ce seul facteur est alors une erreur, l'engagement ne reposant pas sur un seul et unique élément. D'autres logiques d'engagement sont alors à l'œuvre : la possibilité d'accéder à des postes électifs; le fait d'y trouver de l'estime, de l'affection, de l'admiration ou du prestige ; la possibilité de devenir une notabilité connue, bénéficiant de l'attention et de la considération du groupe ; le fait d'y acquérir une certaine culture, d'y construire un capital de relations, un réseau de solidarité, de la camaraderie, ou d'y trouver du réconfort ; le fait encore de participer à des réunions où s'égrènent les souvenirs, les controverses passionnées, etc. Néanmoins, et comme nous le verrons, si cette rencontre est rendue possible par l'attractivité de la cause (aux yeux de ceux qu'elle attire) ou la considération du groupe des pairs auquel on souhaite s'agréger, elle est peut-être aussi rendue « nécessaire » par le fait de devoir quitter d'autres postes, du fait des processus de « sélection » ou d'« éjection » (pour reprendre une formule de Gerth et Mills) qui font que des membres ne « peuvent » plus occuper certains rôles du fait de la police des âges.

Deux recherches offrent d'ailleurs quelques résultats intéressants sur le passage d'un militantisme partisan à un militantisme non-partisan et inversement, et pour réfléchir à l'inscription des différentes formes d'engagement dans des parcours de vie. Il s'agit d'*Entreprendre en politique de l'extrême gauche au PS : la professionnalisation politique des fondateurs de SOS-Racisme* de Juhem (2001) et de *La ligue française des droits de l'homme et du citoyen depuis 1945 : Sociologie d'un engagement civique* d'Agrikoliansky ; Juhem, d'abord, et travaillant sur les carrières militantes de Julien Dray et du groupe Questions socialistes, et notamment leur fondation de SOS-Racisme, s'intéresse plus particulièrement à l'articulation entre un engagement non partisan de jeunesse, la constitution d'un capital politique et la possibilité de sa valorisation, par la suite, au sein du parti socialiste. Le passage au parti socialiste apparaît alors comme le résultat de « la nécessité d'acquérir – pour une génération particulière de cadres politiques étudiants entrés en politique durant l'après-68 et dépassant les trente ans en 1983 – des positions professionnelles correspondant à leur statut militant, et, d'autre part, des opportunités de promotions et de reclassements ouverts par l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981 » (2001 :131-132), mais surtout, dans un militantisme étudiant qui contraint ses animateurs à se retirer au moment où ils ont atteint le sommet de leur organisation, l'adhésion à un parti permet de convertir en partie le capital de notoriété et le statut qui est le sien. L'unité de ces engagements est alors le parcours individuel, le « style de vie » : comme le dit cet auteur, « cette constitution des identités individuelles et des personnalités par les pratiques militantes collectives permet d'expliquer la persistance dans l'activisme politique d'individus pour qui ne plus 'militier' est, sinon impensable, en tout cas suffisamment coûteux pour qu'ils cherchent à reculer au maximum cette échéance » (2001 :136). Dans le cadre d'un militantisme retraité, se pose alors la question d'une homologation, le fait de quitter un parti politique à l'âge de la retraite pour s'engager dans une organisation de retraités renvoyant peut-être moins à une opposition au syndicalisme ou au militantisme partisan qu'à la recherche du lieu idoine pour poursuivre son engagement. De la même manière, Agrikoliansky, s'intéressant aux militants de la Ligue des droits de l'homme et à leurs caractéristiques sociales, militants plutôt « âgés » (56% des personnes actives ont plus de 50 ans) – et même s'il s'intéresse moins à l'âge des militants qu'aux phénomènes de reconversion militante – montre non seulement combien l'engagement militant se superpose bien souvent à un engagement partisan (46% des responsables locaux appartiennent simultanément à un parti politique, 65% à un syndicat et 70% à une autre association) mais surtout que cet engagement ne peut se comprendre que par rapport à l'espace structuré d'organisations au sein duquel se définissent des affinités idéologiques, des alliances, des réseaux ou des principes de distinctions qui organisent les clivages pertinents dans l'espace public, mais aussi en fonction de contextes. Là encore, les ligueurs se pensent comme des militants dans l'âme et viennent le plus souvent à la Ligue dans le prolongement d'un autre engagement. L'engagement à la Ligue s'inscrit néanmoins dans une dévaluation de la politique partisane et s'inscrit bien souvent dans une logique de dissidence, de désillusion du parti socialiste et plus largement des « professionnels de la politique ». Ainsi, « les représentations engendrées par les itinéraires politiques des ligueurs constituent une dimension déterminante pour comprendre l'engagement dans les sections de la Ligue. Le contexte de l'organisation est en effet en adéquation avec ces dispositions façonnées par l'expérience antérieure de l'engagement (...). L'association constitue en premier lieu un espace d'action ajusté aux attentes de ces

militants dans la mesure où les règles du militantisme y diffèrent profondément des logiques de fonctionnement des partis » (2002 :248).

On voit alors combien prendre les cheminements biographiques comme unité d'analyse permet de repenser l'articulation entre les militantismes partisans et mouvementistes. Plus encore, ces travaux mettent chacun le doigt sur un aspect spécifique des conversions militantes tout au long des carrières des individus ; d'une part les barrières institutionnelles à la possibilité de certains engagements avec l'âge (on ne peut pas militer toute sa vie dans une organisation étudiante), et d'autre part les transformations avec le temps des formes valorisées de militantisme (une lassitude de certaines formes d'engagement pouvant advenir avec le temps ou avec des transformations du contexte), autant de pistes que nous voulons maintenant creuser et enrichir à partir de notre propre matériau empirique.

3) Les militants retraités, entre partis et organisations de mouvement social

A partir de notre travail de thèse, nous nous intéresserons ici aux individus qui, aujourd'hui engagés dans des organisations de défense de retraités, ont connu ou font référence au militantisme partisan. Notre analyse se base sur une étude des « carrières » de trente individus, membres d'organisations de retraités elles-mêmes membres de la Fédération des associations de retraités et d'entraide en Suisse (FARES) ; certains sont délégués de leur organisation au sein de la FARES, d'autres ne le sont pas, d'autres encore sont délégués de la FARES au sein du Conseil suisse des aînés (CSA)¹⁵.

L'engagement dans les organisations de défense des retraités est, d'abord, étroitement lié à la police des âges et aux catégories d'âge que mobilisent et défendent les différents groupements ; un interviewé, ancien syndicaliste et membre du Parti du travail, articule ainsi étroitement sa conversion militante d'un syndicat à une organisation de retraités par le fait que les combats syndicaux sont désormais interdits ; *« Quand je suis arrivé à la retraite et j'étais syndiqué et la question qui se posait pour moi était : maintenant que je suis retraité, qu'est-ce que je fais encore au niveau du syndicat. La réflexion fondamentale, c'est qu'au niveau syndical, la militance, elle part de sa situation sur son lieu de travail. Est-ce que je suis encore en mesure – selon mes principes, mais aussi selon ma conception de la militance syndicale, est-ce que je suis encore en mesure de travailler sur le plan de ma profession. Et ce qui m'est apparu, c'est que je pouvais manifester ma solidarité envers mes collègues actifs, mais que sur le plan du groupe, je ne pouvais pas militer, mon lieu de travail ce n'était plus là (...). En fait, mon travail, c'est la gestion de mon vieillissement »*. Si ce militant va passer d'un militantisme syndical à un militantisme plus associatif, c'est alors le fait que son syndicat accorde peu de place au militantisme retraité, qu'il offre aux retraités des rôles bien particuliers. Comme il le dit encore, *« un secrétaire syndical si on va lui poser un problème de retraités, il a toujours d'autres problèmes plus urgents à traiter, toujours, quelle que soit sa bonne volonté. Je ne critique pas, mais les syndicats n'ont pas intégré que la retraite est notre nouveau lieu d'activité. Les syndicats voient les retraités comme des forces d'appoint, il faut qu'ils continuent à être solidaires avec les actifs, ce que je veux très volontiers faire. Mais aussi, cette solidarité – je vais devenir caricatural – c'est de mettre des courriers sous pli, et souvent cela ne va pas au-delà »*. Dans les faits, l'essentiel des positions de l'Union syndicale suisse sur les questions liées à la vieillesse est produit par une secrétaire nationale non-retraîtée et les syndicats, s'ils tentent de garder leurs membres retraités par la création de groupes spécifiques leur proposent des rôles néanmoins périphériques. L'engagement dans une association de retraités permet alors de conserver des

¹⁵ Nous ne nous sommes pas appuyés sur un échantillonnage de type statistique et représentatif ; nous avons procédé, comme le dit Olivier de Sardan (1995), par itération, buissonnement ou arborescence. Pour autant, ce corpus n'est pas le fruit du hasard ; nous nous sommes en effet attachés à participer à différentes situations, relevant tant d'activités politiques (réponses à des procédures de consultation, comités) que des loisirs, tant au niveau local que national ; de même, des interviewés se sont aussi « imposés » à nous par le rôle qu'ils peuvent occuper dans ces différentes structures. Notre corpus comprend alors 16 hommes et 14 femmes, proportion qui correspond également à la réalité de ces organisations. En terme d'âge, la moitié des interviewés a moins (et l'autre moitié plus) de 75 ans, deux membres ayant moins de 65 ans, l'âge légal de la retraite. Notre corpus se caractérise alors par une forte hétérogénéité (en terme d'âge) entre les membres rencontrés : l'interviewé le plus âgé (aujourd'hui décédé) est né en 1916, quand le plus jeune est né en 1951.

rôles centraux. Ce constat de la difficulté à rester engagé dans des groupements d'actifs ne prend pas forcément la forme d'un reproche, mais ce peut aussi être le cas : une interviewée, ancienne conseillère nationale et membre du Parti du travail, née en 1937, relate ainsi avec amertume qu' « à un moment donné on vous dit : *'Eh bien, voilà, tu nous a rendu service au secrétariat du parti, maintenant il y a quelqu'un d'autre qui vient ; tu t'es bien donnée à la commission des finances du Grand conseil mais maintenant ce serait bien que ce soit quelqu'un d'autre'*, et puis on a un comité directeur qui accepte cela sans broncher, même quand on lui dit qu'il vient de vous faire comprendre que vous êtes complètement nulle ; c'est ce que j'appelle des prises de pouvoir ». D'autres membres, enfin, même s'ils disent avoir repoussé le plus tard possible ce moment, peuvent aussi quitter d'autres postes associatifs pour « laisser la place aux jeunes » en se remémorant le fait que vingt ans plus tôt ils pouvaient critiquer ces « vieux » qui ne savaient laisser leur place. Entre 65 et 70 ans, ils quittent ainsi les postes jusque-là occupés. Même sans règles formelles, arrivés à un certain âge, ils « savent » qu'ils doivent quitter leur poste.

L'investissement offert par les organisations de défense de retraités devient alors une forme de continuité possible. Ce nouvel engagement, légitime par rapport à leur âge, est alors le lieu d'un possible réinvestissement de « capitaux » ou d'expertises (Matonti et Poupeau, 2004 ; Ollitrault, 2008) accumulés dans d'autres groupes militants ou hors du champ militant, par exemple dans leur carrière professionnelle ou d'élus. Il est le lieu d'une possible fidélité à soi-même à travers la reconversion militante (Willemez 2004). Ainsi, quand nombre de partis et de groupements contraignent, comme le militantisme étudiant étudié par Juhem (2001), les membres à se retirer au moment où ils ont atteint le sommet de leur organisation, c'est-à-dire simultanément au passage à la retraite, l'investissement des ressources acquises dans le militantisme à l'âge « adulte » dans les organisations de défense de retraités permet d'éviter une rupture ou un arrêt définitif dans ces carrières.

C'est dans cette « exclusion » de certaines formes de militantisme et des rétributions qui y sont liées que s'inscrit alors ce nouvel engagement, mais aussi dans l'ouverture de ces organisations de retraités à de tels militants. Il y a ainsi un auto-renforcement, une dynamique entre le capital et l'expertise nécessaires pour accéder aux postes à responsabilités dans les organisations de retraités, les rôles qu'offrent ces organisations, les modes d'actions qu'elles privilégient, et la continuité de rétributions, expérimentées ailleurs, qu'elles procurent en retour. Ainsi, quand ce sont des compétences sur la loi sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) et sur la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP) qui permettent la nomination dans les « commissions de politique sociale » de la FARES et du CSA, ces compétences ne s'acquièrent pas « sur le tas », dans l'engagement retraité, mais avant, dans l'activité militante ou professionnelle ; c'est parce que ces organisations de retraités consacrent aujourd'hui, au niveau national, l'essentiel de leur activité sur la participation aux processus de consultation que l'expertise acquise précédemment est recherchée. Les groupements sollicitent ou découragent les engagements individuels au moyen d'un ensemble d'outils de sélection et orientent les différents membres vers telles ou telles tâches plutôt que telles autres. La « rencontre » entre ces membres et ces organisations est donc bien le fruit d'une convergence, entre une marginalisation au sein des partis et des syndicats, des attentes ou des potentialités propres à ces retraités et une structuration propre aux organisations de défense des retraités qui, aujourd'hui, du fait de leur intégration au sein du Conseil suisse des aînés et des modes d'actions valorisés (réponse à des processus de consultation, proposition de réforme de lois) recherchent et sélectionnent des membres disposant de ce type de ressources.

Bien sûr, si la dimension de l'âge est prépondérante dans l'engagement retraité, elle ne peut être dissociée d'autres dimensions qui renvoient aux objectifs propres des individus, aux conséquences qu'ils anticipent de cet engagement, et aux possibles pressions de la part de sous-groupes au sein des associations mais également de groupes extérieurs à l'organisation comme la famille. Il convient donc d'articuler la place qu'occupe l'identification des individus au groupe par rapport à d'autres identifications possibles, en fonction du prestige perçu du groupe, prestige qui dépend de la réussite dans l'accomplissement des objectifs comme du statut social de ses membres (March et Simon 1999 [1958] : 66-67). Si, pour ces auteurs, différentes dimensions peuvent expliquer la satisfaction dans l'engagement (à savoir 1) la conformité des caractéristiques de la tâche avec la caractérisation que l'individu fait de lui-même, 2) la

prévisibilité des relations instrumentales à l'engagement et 3) la compatibilité de l'engagement avec d'autres rôles), ils insistent tout autant sur l'importance des caractéristiques sociales des individus pour une compréhension des logiques ou formes d'engagement. Pour eux, ainsi, il ne peut y avoir compréhension de l'engagement indépendamment d'une prise en compte du niveau de formation des individus, étant postulé que plus l'individu a un niveau de formation élevé, plus il y a de risques qu'il y ait conflit entre l'auto-évaluation qu'il fait de lui-même (et de ses possibilités) et le travail qu'il accomplit dans l'organisation. En l'occurrence, et dans notre corpus, l'engagement au sein des structures nationales est quasiment le seul fait de membres ayant eu un engagement partisan antérieur (les quelques exceptions renvoyant à des individus qui trouvent, dans ces organisations, l'occasion de valoriser des compétences professionnelles non politiques), quand nous n'avons pas rencontré d'anciens militants partisans engagés au seul niveau local. La présence d'anciennes et d'anciens conseillers nationaux dans ces structures semble d'ailleurs participer du prestige de tels engagements, personne ne remettant en cause la présence de militants partisans et chacun leur reconnaissant de grandes compétences et s'accordant sur le fait qu'en leur présence, ils apprennent énormément. La présence au sein des organisations de retraités, et plus encore dans les commissions de « politique sociale » permet non seulement de valoriser de compétences passées, mais de les entretenir et de les développer aux contacts d'autres militants respectés.

On voit alors que s'il y a bien une dimension objective au parcours de vie (Kohli 1989), sa composante subjective n'est pas moins importante. Si tous les partis n'excluent pas les membres les plus âgés, ceux-ci peuvent, néanmoins, faire eux-mêmes l'expérience de l'avancée en âge, ne plus se reconnaître dans des engagements qui, dans une autre période de vie, ont pu leur convenir ; c'est qu'être membre d'un conseil communal en début ou en fin de carrière, avant ou après avoir été élu au niveau fédéral, prend un sens différent, du fait d'une objective relégation ou d'un sentiment de lassitude et de « déjà vu » ; comme le dit une ancienne conseillère nationale non réélue en 1987 (elle a alors 50 ans), et comme elle « revient » au Grand Conseil (parlement) de son canton, elle fait le constat que cela ne l'intéresse plus vraiment : « *Au Conseil national, dans le travail en commission, on peut avoir une réelle influence. Ce n'est pas forcément les grandes gueules au Plénum qui ont l'influence dans les commissions et surtout, on fait venir des spécialistes, on a des informations intéressantes. Alors en revenant ici au niveau cantonal, où tout se fait en plénum, où les camps sont très tranchés, où on ne traite presque rien en profondeur, où les gens arrivent avec leurs amendements gauche/droite, plof/plof, c'était vraiment moins intéressant. Vous savez, dans les partis, surtout dans les sections communales, c'est parfois très, très, très restreint. C'est souvent 'au ras des pâquerettes'. Je n'avais plus envie non plus dans ce sens là. Si c'est pour répéter des choses déjà dites des centaines de fois, j'avais l'impression que le disque tournait... il faut lâcher quand en on en est là (...) vous vous retrouvez avec des gens qui ont très peu de connaissances... ce n'est pas leur faute, c'est normal ; mais ou bien vous êtes capables de supporter ça ou bien non, mais au bout d'un moment, vous ne l'êtes plus. Vous vous dites, chacun son tour. Donc si vous avez commencé à faire de la politique jeune, au bout d'un moment vous êtes lassés* ». C'est un retour en arrière, mais aussi, du fait de l'institutionnalisation d'un *cursus honorum* au sein des partis, un confrontation à des militants qui, eux, débutent leur carrière, commençant par la politique communale, cantonale avant de terminer, pour les plus chanceux d'entre eux, au niveau national. Il y a ainsi confrontation à d'autres militants qui ne partagent pas les mêmes expériences, ou, peut-être aussi, qui ne partagent pas le même rapport à la militance politique. Comme le montrait Hirschman (1983 :26) dans *Bonheur privé et action publique*, s'intéressant à l'appréciation critique par les individus eux-mêmes de leurs propres choix et expériences en tant qu'éléments importants pour l'appréciation de choix nouveaux et différents, la participation, si elle peut être accomplie dans l'espoir de satisfactions peut tout autant engendrer la déception ou l'insatisfaction. Dès lors, si dans l'engagement « la déception n'est pas entièrement dissipée par une immédiate révision en baisse des résultats escomptés, n'importe quelle forme de consommation ou d'utilisation du temps porte en elle-même, selon la métaphore consacrée, les germes de sa propre destruction ».

Une autre interviewée, toujours membre du Parti du travail, mais consacrant aujourd'hui l'essentiel de son temps à son engagement dans l'AVIVO et dans le Conseil suisse des aînés articule alors fortement cet engagement à une forme de militance souhaitée : « *Avant, dans le parti, on sentait une chaleur parce que*

chacun vivait un peu les mêmes difficultés dans ses relations familiales ou dans sa carrière politique du fait de son engagement au Parti du travail. Donc cela resserrait les coudes, on se respectait entre nous, entre militants, on se sentait appuyé, on savait qu'on pouvait se faire aider. Mais aujourd'hui, la façon de militer a changé (...) et tout le monde est affreusement pris par des obligations professionnelles, de loisirs, etc., et au fond, cette chaleur, ce chaleureux compagnonnage, c'est moindre. En revanche, je le retrouve ici, je le retrouve à l'AVIVO Suisse. C'est-à-dire qu'il ne suffit pas d'aller crier des slogans dans la rue ou de faire une action politique ; dans l'activité de l'AVIVO, elle-même, il y a une solidarité mise en pratique tous les jours. Tout le monde se plaint qu'il n'y a plus de bénévolat, mais il faut voir ici ! C'est extraordinaire ! Les partis politiques ne savent pas ». Son investissement au sein de cette association occupe aujourd'hui une place particulière au sein de ses différents engagements. Si elle est toujours députée au Parlement cantonal et si elle dirige encore un journal de gauche, l'importance ou la hiérarchisation de ses investissements ont évolué dans le temps. Effet d'âge ? Effet des contraintes propres à la concurrence qu'il peut y avoir dans un parti ? Son fort engagement, au sein de l'AVIVO renvoie, dans son propos, à la nature même des liens et des rapports interindividuels qui se nouent au sein de l'association, liens qui se distinguent de ceux qui sont entretenus au sein de son parti. Socialisée très jeune à la politique (son père était syndicaliste et sa mère féministe, et elle a participé, enfant déjà, à des clubs de loisirs ouvriers, où « *c'était des ambiances très chaleureuses, on passait beaucoup de temps ensemble. J'assistais à des séances et à 16 ans, cela me paraissait tout naturel de prendre la parole dans des assemblées, de donner mon avis* »), il y a, dans sa manière de décrire la nature des liens entre les membres de l'AVIVO et ceux décrits de ces clubs d'antan, comme un écho et une nostalgie, celui de la valorisation de l'entre-soi, du temps partagé, du collectif.

Les organisations de retraités – mais plus largement les organisations structurées sur la base de l'âge – permettent alors aux individus de se retrouver avec des individus appartenant à une même génération, c'est-à-dire socialisés dans un même contexte social (par exemple, la Suisse des années 1930) et ayant été confrontés à des expériences similaires (par exemple, le fait d'avoir dû laisser sa place à d'autres dans leurs engagements antérieurs). Si « le ronchonnement des vieillards, c'est la nostalgie d'un ordre disparu dans lequel l'habitus était comme un poisson dans l'eau et, inversement les moments de bonheur, d'euphorie sont les moments où il y a coïncidence entre l'habitus et le monde, quand le monde répond au quart de tour aux attentes de l'habitus » (Bourdieu 2002), on peut faire l'hypothèse que l'engagement dans les organisations de retraités, plus qu'un « pis-aller » permet à ces militants « âgés » – avec leur rapport au monde et leur hiérarchisation des valeurs, c'est-à-dire leur *habitus* – un engagement dans un lieu où ces dispositions se trouvent ajustées. Cette perpétuation, ce maintien d'un monde connu ou la possibilité de cet ajustement est d'ailleurs renforcé par le fait que les adhésions aux postes à responsabilités dans ces organisations ne se font pas « au hasard des candidatures » mais, le plus souvent, par cooptation. Dans notre corpus, l'engagement se fait en effet par l'intermédiaire d'anciens collègues de travail, de parti ou d'associations ; c'est à travers cette interconnaissance que se découvrent ou se dévoilent les réseaux sociaux dans lesquels s'inscrivent les différentes associations, à travers lesquels se font les recrutements des leaders et à travers lesquels s'esquisse une continuité dans des visions du monde. Pour ne prendre que deux exemples, un ancien président de la Fédération suisse des retraités, organisation membre de la FARES, ancien député socialiste au Grand Conseil fribourgeois pendant vingt ans et membre de l'exécutif de la ville de Fribourg durant seize ans, rejoint en effet, à soixante-huit ans, la Fédération fribourgeoise des retraités, où il se retrouve en milieu d'interconnaissance ; il y retrouve non seulement le fondateur de l'association qu'il a connu du temps de son engagement au Mouvement populaire des familles, mais aussi deux collègues de travail, l'ancien chef du personnel de l'Etat de Fribourg et l'ancien chef du service social de la Ville de Fribourg. Pour une autre interviewée, elle aussi socialiste, c'est une ancienne collègue du conseil national, avec laquelle elle a toujours eu de bonnes relations, qui l'a sollicitée à prendre le poste de co-présidente romande de la FARES.

Si beaucoup de militants expriment leur engagement actuel en terme de « style de vie » (Juhem 2001 :136) ou de « nécessité » (une interviewée dit ainsi qu'elle ne peut pas « *s'imaginer n'être engagée en rien (...). J'ai besoin de voir des gens, de me sentir en mouvement. Si je suis en EMS, je créerai une association des résidents* »), c'est surtout la superposition des « sphères de vie » (Passy et Giugni 2000)

qui apparaît comme caractéristique, du fait d'un surinvestissement (objectif et subjectif) de la sphère militante et professionnelle avant le passage à la retraite : sphères professionnelle, de la participation politique, des loisirs et des amis se superposent largement. La poursuite des réseaux sociaux passe donc, pour une part, par la poursuite des engagements, au sein des organisations antérieurement occupées quand c'est possible, ou au sein de nouvelles organisations quand ce ne l'est plus. Ainsi, si le constat de l'importance des réseaux d'interconnaissance comme « passerelles » ou comme « facilitateurs » à l'engagement dans les organisations n'est pas surprenant (comme le dit Agrikoliansky (2002 :194) « le recrutement aux mouvements sociaux procède le plus souvent de l'activation de réseau familiaux, amicaux, syndicaux, etc., qui constituent la principale médiation entre l'individu, sympathisant potentiel mais isolé, et le mouvement »), c'est l'aspect identitaire qui y est lié qu'il convient ici de relever. Ce sont des « amis », des « camarades de syndicats », des « camarades de collègues » « des amis avec qui ont fait des activités en famille », « une collègue de conseil national », des « collègues dont on appréciait les qualités », bref, des « autres significatifs » (Mead 1963). Comme le dit Juhem (2001 :136) « Cette constitution des identités individuelles et des personnalités par les pratiques militantes collectives permet d'expliquer la persistance dans l'activisme politique d'individus pour qui ne plus 'militier' est, sinon impensable, en tout cas suffisamment coûteux pour qu'ils cherchent à reculer au maximum cette échéance ». La perpétuation de surnoms (par exemple, un ancien syndicaliste et ancien membre du Parti du travail, surnommé « Le professeur » 30 ans plus tôt, du temps de son engagement syndical, est aujourd'hui encore ainsi nommé, par des camarades de longue date qui se sont, eux aussi, engagés dans la FARES) rappelle une ancienne complicité et est, à ce titre, symptomatique de cette reconnaissance dans la durée. Pour reprendre l'idée de Becker (2006 [1960]) « sur le concept d'engagement », les anciens militants politiques ou syndicaux, ayant affirmé une fois être un certain type de personne (en l'occurrence des militants), trouvent dans les organisations de retraités le lieu propice pour maintenir, autant que possible et même de manière inconsciente, cette « figure » à laquelle ils se sont – et sont – identifiés. L'engagement se trouve donc au croisement de différentes logiques qui s'articulent et se renforcent mutuellement, à savoir une logique identitaire (militante et politique), l'inscription et la poursuite d'actions dans des réseaux d'interconnaissances et la recherche par les organisations de leurs compétences et expériences. Comme l'écrit aussi McAdam (2005 : 49-73), si l'interconnaissance joue un rôle important pour l'engagement dans un mouvement social, « c'est n'est pas tellement bouleversant, c'est comme de constater que si j'ai la varicelle un de ces jours, c'est que j'aurai côtoyé d'autres malades » ; la co-présence ou l'interconnaissance facilite sans doute la mobilisation, mais ne suffit pas. Pour cet auteur, plus que l'interconnaissance, c'est la recherche de la conformation de chacun aux injonctions de ceux qui leur sont proches (dont l'approbation et le soutien émotionnel comptent) qui est particulièrement importante. C'est aussi la question de la concordance entre ce que le mouvement représente pour sa propre identité. Il nous semble ici que pour nombre de ces engagés, ces organisations de retraités représentent cette possibilité d'une poursuite de leur identité militante auprès d'autres connus et significatifs. Les luttes anciennes, les mandats électifs anciens ne sont pas ici oubliés, mais au contraire remémorés (comme on l'a vu, des surnoms acquis il y a trente ans en arrière survivent, des membres peuvent se remémorer quelques hauts faits) et valorisés (c'est parce que vous avez été conseillère nationale que l'association vient vous chercher).

Bien sûr, un tel engagement ne s'inscrit pas dans une pure continuité ; s'engager dans des associations de défense des personnes âgées n'est pas identique au fait de militer dans un parti ou dans un syndicat, et participer à un Conseil suisse des aînés n'est pas égal au fait d'être parlementaire au Conseil national. On observe ainsi des membres dont les attentes, face à cet engagement, sont très variables et ce nouvel engagement, s'il se situe dans la continuité d'engagements antérieurs, se trouve aussi en concurrence avec d'autres engagements dans d'autres sphères de vie, engagements dont la hiérarchie semble rediscutée dans ce moment de réflexion que semble offrir le passage à la retraite (Havighurst, 1954 ; Caradec, 2001). On assiste alors aussi à des transformations des hiérarchies des activités, la famille, mais plus encore la grand-parentalité pouvant apparaître comme le lieu d'un nouvel investissement. Une interviewée, présidente d'une AVIVO cantonale et ancienne co-présidente de la FARES dit ainsi : « *Je n'ai pas complètement quitté le parti socialiste, j'ai encore eu des charges au bureau, dans ma ville, jusqu'à peu. Mais maintenant cela représente vraiment trop de choses tout ça, surtout que je m'occupe de mes petits-*

enfants deux jours par semaine. Et ça, j'y tiens vraiment, donc je ne suis jamais disponible le jeudi après-midi et le vendredi parce que je m'occupe de ces petits. Et cela me fait beaucoup de bien, cela me sort des vieilleries. (...) Et je considère vraiment que... j'ai toujours travaillé à plein temps quand mes enfants étaient petits, je travaillais sans arrêt, alors au fond, pour moi, c'est quand même une découverte ». De même, si l'engagement se poursuit le plus souvent au sein de réseaux d'interconnaissances, ceux-ci sont néanmoins largement modifiés. Ils ne se fondent plus sur la seule base partisane et si des membres des organisations de défense des retraités sont connus, tous ne le sont pas. Ce nouvel engagement peut être alors la source de déceptions. « Au fond la difficulté que j'éprouve maintenant pour un certain nombre de personnes âgées, c'est comme si le monde s'arrêtait après eux. Et c'est assez frappé dans ce CSA, c'est comme si la majorité de ces gens n'avait pas de petits-enfants (...). Parfois j'ai cette impression de gens qui s'occupent d'eux... ».

4) Faire « la même chose » ou « autre chose » : quand l'âge social croise le genre

Si, au niveau individuel, l'engagement dans des organisations de défense de retraités permet de conserver un « style de vie » ou une « identité » militante, les objectifs ou les buts que doivent poursuivre des organisations telles que la FARES et le CSA ou, au niveau local, les sections de la Fédération suisse des retraités ou l'AVIVO sont « problématiques » comme la place ou le rôle de ces organisations par rapport aux partis politiques (Lambelet 2008). On retrouve alors, au sein même de ces organisations, des débats sur les objectifs à poursuivre, dans des termes assez similaires à ceux vus posés par l'administration ; faire ce que font déjà les partis (répondre aux consultations) ou faire autre chose.

En l'occurrence, dans le cas des organisations de retraités, on retrouve pour une large part une division du travail genrée, déjà observée dans d'autres mouvements sociaux (Kergoat, Imbert *et alii* 1992 ; McAdam 1992 ; Dunezat 2008) ; comme le dit une membre, « *Quelqu'un disait que c'est comme en informatique, il y a le hardware et le software. Le hardware c'est souvent les hommes qui s'en occupent, et le software, ce sont les femmes. C'est exactement ça. Ce qui est structurel, révisions de statuts, l'ordre, ils sont là, mais le reste, ils ne veulent pas s'en occuper, mais le reste, c'est la vie...* ». En même temps, si l'intérêt pour une pratique parlementariste est largement masculine quand les questions liées à la convivialité, à l'éthique, aux relations entre patients âgés et médecins sont d'abord féminines (et il est alors possible de rapporter cette division des tâches ou des « intérêts » aux principes de classement à l'œuvre dans la société dans son ensemble), un tel constat, s'il est pour une part valide, manque largement la complexité de la division des rôles ou des objectifs poursuivis par les différents membres. En effet, l'interviewée qui tient de tels propos est co-présidente de la FARES, est ancienne conseillère nationale et partage ces caractéristiques avec sa co-présidente, elle aussi ancienne conseillère nationale. De même, le Conseil suisse des aînés est dirigé également par deux femmes (dont l'une des deux co-présidentes de la FARES). Il semble alors que les discussions structurant le débat sur ce que doivent être de telles organisations, sur les objectifs à poursuivre, s'inscrivent bien plus dans deux visions de la lutte politique, entre une conception traditionnelle et masculine et une seconde, féministe ou, entre des hommes qui ont toujours eu un rapport « naturel » à l'activité partisane et des femmes qui, elles, ont connu parfois des rapports difficiles aux partis politiques, même si elles ont pu être élues au niveau national. Comme le dit encore cette interviewée : « *Je suis d'accord qu'il faut des structures, défendre les assurances sociales, mais j'aurais assez tendance à dire de laisser les parlementaires s'occuper de l'AVS et que nous nous occupions des questions de qualité, de prise en charge, de langage... Nous avons intitulé, le dernier rapport annuel de la FARES, « Prendre 'en charge' ou prendre 'en considération' ? » ; c'est exactement ça. Les personnes âgées ne doivent pas être considérées comme une charge. Dans les hôpitaux... les professionnels sont très fiers de prendre en charge, ils se sentent responsables, mais ils oublient que nous, les personnes âgées, avons des restes de responsabilité qu'on aimerait bien prendre ».*

Les femmes présentes dans les postes décisionnels des différentes structures sont nées avant 1940, elles ont connu le droit de vote au niveau cantonal en 1959 pour les vaudoises et neuchâteloises, en 1966 pour les bâloises et en 1971 pour les valaisannes, le droit de vote et d'éligibilité au niveau fédéral intervenant

cette même année. Si certaines ont donc pu, comme dans le canton de Vaud, voter dès leur majorité, ce n'est le cas que d'une minorité. Surtout, toutes ont vécu, même de manière passive, les débats politiques qui ont eu cours lors de la votation de la révision de la Constitution fédérale sur le droit de vote féminin en 1971. Faut-il parler de « génération féministe » ? On peut remarquer, en tous les cas, que dans sa dimension la plus « identitaire », le combat des organisations de défense de retraités renvoie pour une large part à un des aspects des luttes féministes, à savoir la place des individus dans la société, leur autonomie et leur indépendance : « *Quand j'étais à Lausanne, je m'étais déjà engagée pour le droit de vote des femmes. Je marchais dans les manifs, je signais dans des machins... mais je n'ai rien fait de plus que ça, je n'avais même pas pensé à me mettre dans un syndicat. J'étais méfiante par rapport aux partis, parce que... je les connaissais mal disons, mais j'avais l'impression qu'ils avaient plutôt tendance à nous instrumentaliser... je les voyais du dehors, j'ai jamais essayé et personne ne m'a demandé de faire quelque chose... (...) Et puis, plus j'avancais, plus je me disais qu'avec les vieux c'était exactement le même problème qu'avec les femmes ; on dispose toujours d'eux, on fait des grandes conceptions pour les vieux, mais on ne leur demande même pas leur avis. (...) La toute première chose, c'est le langage. Les mots qu'on emploie. J'ai appris comme femme qu'on dise « les femmes et les hommes », les « employées et les employés »,... le soin du langage qui est le reflet de tout un état d'esprit. Dans le discours sur les personnes âgées, il faut faire la même attention. Si on parle de dignité, de fin de vie, de « je les mets dans un home » : on ne les « met pas dans un home », on demande aux personnes d'y aller, au mieux, et au pire on prend des mesures. C'est pas une chaise. Ça c'est une partie que j'ai appris du féminisme. Par exemple, la « surpopulation »... on n'est pas de trop. Et l'autre, c'est l'autonomie... avoir un minimum de moyens pour prendre la décision soi-même. On n'est pas l'objet de quelqu'un : ni du médecin, ni de l'infirmière, ni de la famille... surtout pas de la famille. On est le membre d'une famille. Et si on n'est plus capable de discernement, il y a des mesures de protection à prendre, mais pas d'emprise sur la personne. Et ça c'est pareil, avant les femmes n'avaient rien à dire, on plaçait leur argent... Alors ce qui m'ennuie un peu, c'est de refaire 30 ans après la même bagarre. Mais on a appris quelque chose. On sait qu'on peut avancer, qu'il faut de la patience, mais qu'il faut être soi-même convaincue et déterminé ». N'est-ce qu'une continuité d'engagements antérieurs ? Est-ce une « conséquence biographique de l'engagement » (McAdam, 1989 ; Giugni, 2004)¹⁶ ? On observe en tous les cas, chez ces femmes, une constante recherche d'autonomie (Castoriadis, 1975 :138-158), c'est-à-dire la volonté de ne pas se voir imposer des règles, comme femmes d'abord, comme personnes âgées ensuite.*

Si des militants masculins peuvent être parfois tentés de transformer ces organisations de retraités en partis politiques¹⁷, c'est au contraire prise de distance vis-à-vis des partis, de leur mode de fonctionnement, et de l'activité proprement politique ou « parlementariste » qui caractérise le discours des militantes engagées au niveau national : « *On a les mêmes problèmes qu'on avait eu avec le féminisme dans les années 60. Se faire entendre, arriver à s'articuler, arriver à garder son autonomie, sa dignité, et ne pas se laisser instrumentaliser comme on a instrumentalisé les femmes à une époque tous les partis voulaient les femmes en disant « tu feras ça, tu feras ça » et on disait non, on fera ce qu'on veut nous. Et avec les vieux c'est pareil. Ils arrivent ils disent oh tu pourrais... Ah tu pourrais nous soutenir là.. mais eux, nous demander une fois ce qu'on voudrait... Les partis politiques viennent nous solliciter pour qu'on les aide, mais ça ne leur viendrait jamais à l'esprit de venir nous demander comment ils pourraient nous aider nous, jamais. Pourtant il me connaissent bien ».* Dès lors, on peut faire l'hypothèse

¹⁶ McAdam, faisant la synthèse de la littérature parue sur ce sujet et tout en relevant différents problèmes de ces travaux, note différentes conclusions : 1) les militants continuent à avoir des attitudes politiques de gauche, 2) ils restent actifs dans des mouvements contemporains ou dans d'autres formes de participation politique, 3) ils se dirigent vers l'enseignement ou dans des professions d'aide, et 4) continuent à se définir comme « libéraux » ou « radicaux » dans leur orientation politique. Dans le cas des organisations de défense de retraités, les cinq femmes observées dans nos associations et qui poursuivent un engagement au niveau national après avoir eu des engagements partisans correspondent largement à ces quelques résultats : si une est opticienne, les autres sont enseignantes ou éducatrices et si l'une est veuve, trois ont divorcé et la cinquième, toujours mariée, a toujours bénéficié (ou s'est autorisée) une grande liberté dans ses investissements militants.

¹⁷ Dans le canton de Vaud, ainsi, face à la concurrence d'autres organisations, mais aussi à un sentiment d'impossibilité de se faire entendre, la Fédération vaudoise des retraités a hésité entre 1995 et 1996 à présenter des candidats aux élections quand, en 2009, à la suite de son succès lors des élections à la Constituante, les responsables les plus politisés de l'AVIVO genevoise ont proposé, en vain, lors de l'assemblée générale de l'association, que l'association se présente aux élections cantonales.

que si les organisations de défense de retraités débattent aujourd'hui encore de leur juste rôle et des objectifs qui doivent être poursuivis, c'est que les membres parties prenantes à ce débat, par-delà leur appartenance à la catégorie de « retraité », ont connu des socialisations politiques et des rapports aux appareils partisans largement différents.

Conclusion : Des groupements de retraités irréfutables ?

Travailler sur des militants « retraités » et sur le récit de leur carrière militante permet ainsi de mettre au jour la division du travail militant entre différents types d'organisations, d'indiquer la violence symbolique dont peuvent être emprunts les rapports d'âge en leur sein, quand bien même ils peuvent ne jamais être verbalisés, masqués sous une idéologie de la neutralité.

Mais les groupements de retraités eux-mêmes, en sont-ils absents ? Si ces organisations luttent contre les discriminations liées à l'âge¹⁸, est-ce qu'elles n'en connaissent pas ? Que dire du fait, que si les plus jeunes membres ont moins de 60 ans et les plus vieux plus de 90, les délégués au sein de la FARES et ceux délégués de la FARES au sein du CSA ont quasi tous entre soixante-huit et huitante-trois ans ? Pourquoi peu de plus jeunes et pas de plus vieux ? Est-ce parce qu'ici aussi, on est toujours trop jeune ou trop vieux pour certains rôles ? Est-ce, comme le dit par exemple le président d'une AVIVO cantonale (non-retraité et directeur d'Etablissement médico-social) à propos de la FARES que « *n'étant pas un aîné, je n'y vais pas. Je pourrais y aller, mais ce serait un mauvais signe si c'est un bureaucrate comme moi qui y vais...* » ? Nous n'avons pas la réponse à cette question. En même temps, dans le cadre de notre recherche, nous n'avons eu connaissance que d'un membre, président fondateur d'une organisation, prié de quitter son poste, suite à des désaccords profonds sur son mode de direction de l'association au niveau national. Ce n'est en l'occurrence pas une question d'âge qui a conduit à cette décision, mais bien un problème de fonctionnement. Plus encore, on constate dans nombre de sections, au niveau local, des présidents qui sont maintenus en poste, quand bien même ils ne sont plus à même de remplir au minimum leur rôle ; il n'y a pas d'actes forts de se séparer de membres vieillissants ou moins actifs que souhaités. L'efficacité et la réalisation d'objectifs particuliers semblent ainsi moins présents qu'un souci de concorde ou de respect des rythmes des uns et des autres. Ce respect d'autrui, le fait de ne pas « éjecter » (pour reprendre une formule de Gerth et Mills) les présidents quand bien même leur activité ne répond plus aux attentes du groupe, se rencontre alors régulièrement dans les entretiens. Pour ne prendre qu'un exemple, dans une autre organisation, présidée par un dirigeant en mauvaise santé (et décédé depuis), son vice-président, tout en constatant qu'« on ne fait pas les activités qu'on devrait faire », qu'« on vit au rythme du président », qu'« on est un peu dépendants de notre ami, mais il a 85 ans, il est un peu sourd, ne voit pas clair et a toujours plus de peine à marcher », ne cherche pas à dynamiser l'activité ou à trouver un remplaçant au président ; au contraire, il avoue qu'il « ne veut pas forcer ». Pousser à la démission, tant à la Fédération suisse ou dans ses organisations cantonales qu'à l'AVIVO n'est dès lors pas la norme et une diminution du dynamisme d'une organisation semble collectivement acceptée. Si Goffman (1974) a montré la difficulté pour un système social de faire perdre la face à un membre (comme lors d'une exclusion), et si « dans les organisations comme les partis politiques, les syndicats ou les entreprises, les pressions des engagements financiers et les contingences des carrières contrebalancent les normes qui interdisent de faire perdre la face à autrui » (Gusfield, 1957 : 328), dans le cas des organisations de défense de retraités, on ne connaît pas de telles exclusions du fait d'une baisse d'activité (et donc de l'âge), celle-ci contrevenant radicalement à ce qui constitue la « raison d'être » de ces organisations : dire

¹⁸ Le CSA, se posant comme « partenaire de toutes les questions de société et de la politique en général » articule depuis sa création son discours autour de la lutte contre les discriminations : contre les discriminations politiques pour raison d'âge au sein des instances politiques (2002) ; contre des primes d'assurance maladie plus élevées pour les personnes de plus de 50 ans (2002) ; contre la cantonalisation des prestations complémentaires pour les pensionnaires d'EMS (2003) ; pour une représentation des aînés dans les comités des caisses de pension (2004) ; contre les discriminations liées à l'âge dans le droit à la conduite (2005) ; contre le fossé technologique (2006) ; contre la discrimination fiscale des époux retraités (2006) ; contre les discriminations dans les médias (2006) etc.

au monde que ce n'est pas parce qu'on est vieux qu'on ne peut plus être autonome, que ce n'est pas parce qu'on est vieux qu'on n'est bon à rien.

Bibliographie

- Agrikoliansky (Eric) 2002. *La ligue française des droits de l'homme et du citoyen depuis 1945 : Sociologie d'un engagement civique*, Paris : L'Harmattan.
- Argoud (Dominique), Puijalon (Bernadette), 1999. *La parole des vieux. Enjeux, analyse, pratiques*, Paris, Dunod.
- Becker (Howard), 2006 [1960]. « Sur le concept d'engagement », *SociologieS* [en ligne], <http://sociologies.revues.org/document642.html>
- Becker Howard, 1985, *Outsiders*, Paris, Métailié.
- Bertozzi (Fabio), Bonoli (Giuliano), Gay-des-Combes (Benoît), 2005. *La réforme de l'Etat social en Suisse : vieillissement, emploi, conflit travail-famille*, Lausanne, PUR.
- Bourdieu (Pierre), 1977. « Questions de politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 16.
- Bourdieu (Pierre), 2002 [1997]. « Entretien avec Roger Chartier, in Les lundis de l'histoire, France Culture, mai 1997 (à la suite de la publication des *Méditations pascalien*es). Rediffusé sur France Culture le 3 août 2002.
- Bucco (Damien), 2004. « *La retraite syndicale* ». *Approche sociologique du syndicalisme retraité CGT de l'agglomération nantaise*. Mémoire de DEA, Université de Nantes, UFR de Sociologie.
- Caradec (Vincent), 2001. *Sociologie de la vieillesse et du vieillissement*, Paris : Nathan « 128 ».
- Castoriadis (Cornelius), 1975, *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Seuil.
- Cossy (Valérie), Pannatier (Gaël) *et alii*, (dir.), 2005. « Les logiques patriarcales du militantisme », *Nouvelles Questions féministes* (numéro thématique), 24, 3.
- Crenshaw (Kimberlé), 1991. « Mapping the margins : Intersectionality, Identity Politics and Violence against Women », *Stanford Law Review*, 43, pp. 1241-1298.
- Dalton (Russell) et Klingemann (Hans-Dieter) (éds.), 2008. *The Oxford Handbook of Political Behaviour*, Oxford, Oxford University Press.
- Despland (Béatrice) 2002. « L'assurance-vieillesse et survivants », Knüsel (René) (éds.), *Le social passionnément : Hommages à Pierre Gilliard*, Lausanne, Réalités sociales.
- Dunezat (Xavier), 2008. « la division sexuelle du travail militant dans les assemblées générales : le cas des mouvements de 'sans' », *Annis : Revue de Civilisation Contemporaine de l'Université de Bretagne Occidentale* [en ligne]
- Elder (Glen), 1995. « The Life Course Paradigm: Social Change and Individual Development », Moen (Phyllis), Elder (Glen), Lüscher (Kurt), *Examining Lives in Context: Perspectives on the Ecology of Human Development*, Washington: APA Press, pp. 101 à 139.
- Fillieule Olivier, 2001, « Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel », *Revue française de science politique*, 51, 1-2.
- Fillieule (Olivier), 2008. *Travail militant, action collective et rapports de genre*, Université de Lausanne, Travaux de Science Politique / Political Science Working Paper Series, 36 [en ligne]
- Fillieule (Olivier), Roux (Patricia) (dir.), 2009. *Le sexe du militantisme*, Paris, SciencesPo.
- Friedberg (Erhard), 1992. « les quatre dimensions de l'action organisée », *Revue française de sociologie*, vol. 33, no 4.
- Gaxie (Daniel), 1977. « Economie des partis et rétributions du militantisme », *Revue française de science politique*, 27, 1, pp. 123-154.
- « Gender and Social Movements » in *Gender & Society*, 12, 6 et 13, 1, 1998 et 1999.
- Gerth (Hans), Mills (Wright) 1954. *Character and Social Structure : The Psychology of Social Institutions*, London, Routledge.
- Geser (Hans), Ladner (Andreas), Schaller (Roland), Ballmer-Cao (Thanh-Huyen), 1994. *Die Schweizer Lokalparteien*, Zurich, Seismo.
- Giugni (Marco), 2004. « Personal and Biographical Consequences », Snow (David), Soule (Sarah), Kriesi (Hanspeter), *The Blackwell Companion to Social Movements*, Oxford, Blackwell, pp. 489 à 507.
- Goffman (Erving), 1974. *Les rites d'interaction*, Paris, Minuit.
- Grossman (Emiliano), Saurugger (Sabine), 2006. *Les groupes d'intérêt. Action collective et stratégies de représentation*, Paris, Armand Colin.

- Guionnet (Christine), Neveu (Erik), 2004. « Chapitre 5 : Genre, politique et espace public », *Féminins/Masculins. Sociologie du genre*, Paris, Armand Colin, pp. 185-218.
- Gusfield (Joseph), 1957. « The Problem of Generations in an Organizational Structure », *Social Forces*, 35, 1/4, pp. 323-330.
- Havighurst (Robert), 1954. « Flexibility and the social roles of the retired », *American Journal of Sociology*, 59, 4, pp. 309-311.
- Hirschman (Albert), 1983. *Bonheur privé et action publique*, Paris, Fayard.
- Hoepflinger (François) et Stuckelberger (Astrid), 1992, *Vieillesse et recherche sur la vieillesse en Suisse*, Lausanne, Réalités Sociales
- Ion (Jacques), 1997. *La fin des militants*, Paris, L'atelier, 1997.
- Jarry (Matthieu), 2005. « Des fidèles entre les fidèles ». *Ethnographie d'une section syndicale CGT de retraités des PTT*, Mémoire de Master, Lille II.
- Jost (Hans Ulrich), 1986. « Critique historique du parti politique », *annuaire suisse de science politique*, 26, pp. 317 à 332.
- Juhem (Philippe), 2001. « Entreprendre en politique de l'extrême gauche au PS : la professionnalisation politique des fondateurs de SOS-Racisme ». *Revue française de science politique*, 51, 1-2 : pp. 136 à 152.
- Kergoat (Danièle), Imbert (Françoise), Le Doaré (Hélène), Senotier (Danièle), 1992. *Les infirmières et leur coordination. 1988-1989*, Paris, Lamarre.
- Kohli (Martin) 1986. « The world we forgot : a historical review of the life course », Marshall (V.) (éds). *Later Life. The Social Psychology of Aging*. Beverly Hills : Sage, pp. 271 à 303.
- Kohli (Martin), 1989. « Le cours de vie comme institution sociale », *Enquêtes : cahier du CERCOM*, 5. <http://enquete.revues.org/document78.html>
- Lalivie d'Épinay (Christian), 1996. *Entre retraite et vieillesse : travaux de sociologie compréhensive*, Lausanne, Réalités sociales.
- Lambelet (Alexandre), 2007, « Aux prises avec ses membres : le cas d'une organisation de défense des retraités en Suisse », *Gérontologie et société*, 120, pp. 203 à 219.
- Lambelet (Alexandre), 2008. « Quand les retraités s'organisent : la coordination des tempes grises », in Currat (R.), Liebling (C.) et alii, *Au fil du temps : le jeu de l'âge*, catalogue d'exposition, Lausanne : fondation claudes verdan / Infolio, pp. 116 à 120.
- Lenoir (Rémi), 1973. *Transformations des rapports entre générations et apparition du troisième âge*, thèse de doctorat de 3^e cycle, Paris, EHESS.
- Lenoir (Rémi), 1979. « L'invention du 'troisième âge' : constitution du champ des agents de gestion de la vieillesse », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 26-27.
- Lenoir (Rémi), 1984. « Une bonne cause : les assises des retraités et des personnes âgées », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 52-53.
- Lutz (Georg), 2008. *Elections fédérales 2007. Participation et choix électoral*, Lausanne, Selects-FORS.
- Mannheim (Karl), 1990 [1928]. *Le problème des générations*, Paris, Nathan.
- March (James), Simon (Herbert), 1999 [1958]. *Les organisations : problèmes psychosociologiques*, Paris, Dunod.
- Mathieu (Lilian), 2007. « L'espace des mouvements sociaux », *Politix*, 77, pp. 131-151.
- Matonti (Frédérique), Poupeau (Franck), 2004. « Le capital militant. Essai de définition », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 155, pp. 5 à 11.
- McAdam (Doug), 1989. « The Biographical consequences of activism », *American sociological Review*, 54, pp. 744 à 760.
- McAdam (Doug), 1992. « Gender as mediator of the Activist Experience : The case of Freedom Summer », *American Journal of Sociology*, 97, 5, pp. 1211 à 1240.
- McAdam (Doug), 2005. « Pour dépasser l'analyse structurale de l'engagement militant », in Fillieule (olivier) (dir.), *Le désengagement militant*, Paris, Belin, p. 49 à 73.
- Mead (George), 1963 [1934], *L'Esprit, le Soi et la Société*, Paris, Puf.
- Offerlé (Michel), 2006. « Associations, groupes d'intérêt, mouvements sociaux : mêmes concepts ? même combat ? » in Tartakowsky (Danielle), Tetard (Françoise), *Syndicats et Associations : concurrence ou complémentarité ?*, Rennes, PUR.

- Olivier de Sardan (Jean-Pierre), 1995. « Sur la production des données en anthropologie », *Enquête. Anthropologie, histoire, sociologie*, 1, pp. 71 à 109.
- Ollitrault (Sylvie), 2008. *Militer pour la planète. Sociologie des écologistes*, 2008. Rennes, PUR.
- Percheron (Annick), Remond (René) (dir.), 1991. *Age et politique*, Paris, Economica
- Passy (Florence), Giugni (Marco), 2000. « Life-Spheres, Networks, and Sustained Participation in Social Movements : A Phenomological Approach to Political Commitment », *Sociological Forum*, 15, 1, pp. 117 à 144.
- Péchu (Cécile), 2001. « Générations militantes à Droit au logement », *Revue française de science politique*, 1-2, pp. 73 à 103.
- Schmitter (Philippe) et Streeck (Wolfgang), 1999. *The organization of Business Interests : Studying the Associative Action of Business in Advanced Industrial Societies*, Discussion Paper, Köln, Max-Planck-Institut für Gesellschaftsforschung, 99/1.
- Tilly (Charles), 1986. *La France conteste de 1600 à nos jours*, Paris, Fayard.
- Unruh (David), 1983. *Invisible Lives. Social Worlds of the Aged*, Beverly Hills : Sage
- Viriot Durandal (Jean-Philippe), 2003. *Le pouvoir gris : sociologie des groupes de pression de retraités*, Paris, PUF, « le lien social ».
- Willemez (Laurent), 2004. « *Perseverare Diabolicum* : l'engagement militant à l'épreuve du vieillissement social », *Lien social et Politiques*, 1, pp. 71 à 82.